

Mémoires et survivances de la Traite négrière transatlantique en Afrique, en Amérique, en Europe, dans les Antilles et Caraïbes et autres territoires des Océans atlantique et indien

Ce livre présente les Actes du colloque international organisé à l'Institut régional de santé publique (IRSP) de Ouidah, les 20 et 21 octobre 2022, sur le thème *Mémoires et survivances de la Traite négrière transatlantique en Afrique, en Amérique, en Europe, dans les Antilles et Caraïbes et autres territoires des Océans atlantique et indien*. Les participants viennent de la Belgique, du Bénin, du Brésil, du Cameroun, du Canada, du Congo-Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, des Etats-Unis d'Amérique, de la Guinée-Conakry, de France, du Gabon, de Haïti, du Niger, du Tchad et du Togo. Cette rencontre scientifique a permis de réaliser un état des lieux des différentes formes d'expressions sociales, culturelles et artistiques développées par les communautés et les individus autour des mémoires de la traite négrière transatlantique en Afrique, en Amérique, en Europe et dans les territoires de l'Océan indien. Les principaux axes qui y ont été développés sont les suivants : **1. La traite négrière transatlantique à Ouidah: origine(s), enjeux et conséquences d'hier à aujourd'hui, 2. Relations sociales entre descendants d'esclaves et descendants de maîtres qui construisent des continuums aux manifestations de la traite négrière transatlantique, 3. Survivances de la traite négrière transatlantique : pratiques socioculturelles et mémoires performatives, et 4. Pratiques culturelles, sociales et artistiques contemporaines et la question de la résistance à l'esclavage.**

Didier HOUENOUDE est Professeur Titulaire des Universités du CAMES en Histoire de l'art. Il est enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi en République du Bénin. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur l'art, la culture et le patrimoine culturel béninois dont il est l'un des observateurs et acteurs parmi les plus éminents.

Arthur VIDO est historien et Maître de Conférences des Universités du CAMES. Il est enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi. Ses travaux de recherche portent essentiellement sur l'environnement, l'alimentation, la femme, la sexualité et la biographie. Il est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages publiés au Bénin et dans le monde et aborde l'étude historique selon une épistémologie nouvelle.

Sylvestre EDJEKPOTO est docteur en histoire et en urbanisme des universités d'Abomey-Calavi (Bénin) et de Bretagne Occidentale (France). Il est chercheur associé du Laboratoire de Géographie (France), et Directeur Général de l'Institut Afrique Décide pour la Recherche & Développement en Education et Patrimoine culturel (Bénin). Il s'intéresse aux logiques patrimoniales et aux pratiques touristiques des villes ouest-africaines. Il est concepteur et coordinateur de nombreux projets et programmes internationaux de recherche-action en patrimoine culturel et éducation.

ISBN : 978-99982-1-697-6



Mémoires et survivances de la Traite négrière transatlantique en Afrique, en Amérique, en Europe, dans les Antilles et Caraïbes et autres territoires des Océans atlantique et indien

Didier HOUENOUDE
Arthur VIDO
Sylvestre EDJEKPOTO

Sous la direction de

Didier HOUENOUDE

Arthur VIDO

Sylvestre EDJEKPOTO

MÉMOIRES ET SURVIVANCES DE LA TRAITE NÉGRÈRE TRANSATLANTIQUE EN AFRIQUE, EN AMÉRIQUE, EN EUROPE, DANS LES ANTILLES ET CARAÏBES ET AUTRES TERRITOIRES DES OCÉANS ATLANTIQUE ET INDIEN

TOME II

Actes du colloque. Ouidah-Bénin, les 20 et 21 octobre 2022



AMBASSADE
DE FRANCE
AU BÉNIN

NOUVELLE AFRIQUE
EDITIONS



Sous la direction de

Didier HOUENOUDE

Arthur VIDO

Sylvestre EDJEKPOTO

**MÉMOIRES ET SURVIVANCES DE LA TRAITE
NÉGRÈRE TRANSATLANTIQUE EN AFRIQUE, EN
AMÉRIQUE, EN EUROPE, DANS LES ANTILLES ET
CARAÏBES ET AUTRES TERRITOIRES DES OCÉANS
ATLANTIQUE ET INDIEN**

TOME II

Actes du colloque. Ouidah-Bénin, les 20 et 21 octobre 2022

 **NOUVELLE AFRIQUE
ÉDITIONS**


**AMBASSADE
DE FRANCE
AU BÉNIN**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés
pour tous pays

© 2023, Nouvelle Afrique Editions, Ouidah

ISBN : 978-99982-1-697-6

Dépôt légal n° 15535 du 11 décembre 2023

Bibliothèque nationale du Bénin

4^{ème} trimestre 2023

Comité scientifique

Professeur Simon-Pierre EKANZA, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur Aka KOUAME, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur Nicoué Lodjou GAYIBOR, Université de Lomé (Togo)

Professeur René-Paul DESSE, Université de Bretagne Occidentale (France)

Professeur Jean-Pierre TARDIEU, Université de la Réunion (France)

Professeure Astrid STARCK-ADLER, Université de Haute Alsace (France)

Professeur Bellarmin CODO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Professeur Didier HOUENOUE, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Professeur Kouamé René ALLOU, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur Thierry AZONHE, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Professeur Essohanam BATCHANA, Université de Lomé (Togo)

Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo)

Professeur Saskia COUSIN, Université Nanterre (France)

Professeur Komlan ETOU, Université de Lomé (Togo)

Professeur Abou-Bakari IMOROU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Professeur Dr. Ute FENDLER, University of Bayreuth (Allemagne)

Dr. (MC) Richard Gouédan MEIGNAN, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Dr. (MC) Arthur VIDO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Dr. Anne LAFONT, École des hautes études en sciences sociales (France)

Dr. Monica CORALLI, Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (Togo)

Comité de lecture

Professeur René-Paul DESSE, Université de Bretagne Occidentale (France)

Professeur Jean-Pierre TARDIEU, Université de la Réunion (France)

Sèwanou Olivier VITOEKPON, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Carine MENGUE MBA, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon)

Yao Sévérin KRA, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)

Brahima OUATTARA, Université Peléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

Salomé SOLOUM, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Kolawolé Daniel E. ABIDJO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Arthur VIDO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Lindbergh MONDÉSIR, Institut Théologique Anselmianum de Ouagadougou (ITAO)-Burkina Faso

Sylvain MBOHOU, Universidade Estadual do Maranhão (UEMA) – Brésil

Suh Hillary SAMA, University of Dschang (Cameroun)

Dodzi Kossi MISSIHOUN, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Adjé Sévérin ANGOUA, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Yao Serge YOBOUE, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Ahou Alphonsine N'GUESSAN, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Marie DAUGEY, Université de Liège (Belgique)

Ladji KAMATE, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Sébastien DAVO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Abdou Gafarou GOMINA, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Comité d'organisation

Dr (MC) Arthur VIDO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Dr (MC) Hubert Frédéric GBAGUIDI, Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénieries et Ingénieries Mathématiques d'Abomey (Bénin)

Dr (MC) Jacques Evrard Charles AGUIA DAHO, Université de Parakou (Bénin)

Dr (MC) Adjé Sévérin ANGOUA, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Dr (MA) Blandine AGBAKA, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Dr (MA) Rose AKAKPO, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Dr (MA) Dorothée DOGNON, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Dr (Assistant) Yao Serge YOBOUE, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Dr Sylvestre EDJEKPOTO, Universités Bretagne Occidentale / Abomey-Calavi (France/Bénin)

Dr Dodzi Kossi MISSIHOUN, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Fred Toundé OGUIDI, Institut Culturel Africain (Bénin)

Carine F. GBADHOVI, Institut Culturel Africain (Bénin)

Irène Mahuton QUENUM, Institut Culturel Africain (Bénin)

Guy d'Albert AGUIDISSOU, Institut Culturel Africain (Bénin)

Flavien ZOUNTCHEME, Institut Culturel Africain (Bénin)

Alain ASSOGBA, Institut Culturel Africain (Bénin)

Calixte BIAH, Musée d'Histoire de Ouidah (Bénin)

Sommaire

AXE DE RÉFLEXION 4 : PRATIQUES CULTURELLES, SOCIALES ET ARTISTIQUES CONTEMPORAINES ET LA QUESTION DE LA RÉSISTANCE À L'ESCLAVAGE.....	19
L'Africain déporté et déshumanisé à Saint-Domingue (Ayiti) : rôle de Dieu dans sa libération.....	21
<i>Lindbergh Mondésir</i>	
Vers des religions « palenqueras » d'origine africaine aux Amériques latines coloniales ?.....	45
<i>Jean-Pierre Tardieu</i>	
« Survivances » ou « Mémoire en actes » de la prédation esclavagiste dans des rites initiatiques masculins (pays Kabyè, Togo).....	65
<i>Marie Daugey</i>	
Examining Memories and Survival Stories in Zora Neale Hurston's <i>Barracoon</i> : The Story of the Last Black Cargo.....	87
<i>Lucie Viakinnou-Brinson, Griselda Thomas et Seneca Vaught</i>	
Le « Business mémoriel » comme vecteur d'éveil des consciences sur la traite négrière transatlantique : cas de L'Ancestry Reconnection Program dans l'ancien port d'esclaves de Bimbia au Cameroun.....	105
<i>Patrick Romuald Jie Jie</i>	
Le carnaval comme moyen de résistance à la perte de l'africanité des descendants d'esclaves noirs d'Amérique : du XVIe siècle au XXe siècle.....	123
<i>Brahima Ouattara</i>	
Cultural and Artistic Practices as survival heritages materials and activities in reality forms to resistance of slavery in the Contemporary era in and around the Cross Rivers Societies.....	147
<i>Suh Hillary Sama</i>	
Mémoire et survivance d'un vestige de la traite négrière : la Marie-Séraphique, le navire au service du commerce triangulaire.....	203
<i>Fernando Ligue Engamba et Patrick Mbengue Ze</i>	

VARIA.....	223
La participation des femmes du golfe du Bénin au commerce des esclaves (XVIIe-XIXe siècles).....	225
<i>Arthur Vido</i>	
La captivité dans le Koyadougou (Côte d'Ivoire) : le cas des villages de cultures (XVIIIe-XIXe siècles).....	247
<i>Ladji Kamate et Valy Yeo</i>	
L'enseignement de l'esclavage et de la traite négrière au secondaire au Cameroun : approche pédagogique et impact sur la construction de la personnalité de l'élève (1990-2021)....	269
<i>Miraille-Clémence Mawa</i>	
Le conte et le théâtre, comme moyens efficaces pour ressusciter la mémoire et la survivance de la traite négrière transatlantique.....	287
<i>Cherif Diallo</i>	
Conclusion générale.....	303
<i>Arthur Vido</i>	
Postface.....	313
<i>Bellarmin Codo</i>	

25.

La participation des femmes du golfe du Bénin au commerce des esclaves (XVII^e-XIX^e s)

Arthur VIDO

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Introduction

Dans le golfe du Bénin, de nombreuses études ont montré le rôle essentiel des chefferies et monarchies locales dans la vente des Africains comme esclaves. En général, ces travaux nous apprennent que ce commerce était réservé à l'homme. Les observations faites par des auteurs européens dont certains ont été des témoins oculaires du commerce négrier révèlent que dans la partie méridionale de l'actuel Bénin, par exemple, des hommes se sont bel et bien livrés à cette pratique. C'est ce qui ressort des propos du capitaine Thomas Philips (cité par Walckenaer, t. VIII, 1827, p. 114-115) qui, à la fin du XVII^e siècle, fait remarquer que dans le royaume de Sahé : « Les esclaves du roi furent les premiers qu'on offrit en vente ; et les cabaschirs (cabécères ou hauts dignitaires) exigèrent qu'ils fussent achetés avant qu'on en produisît d'autres (...) Les cabaschirs amenaient eux-mêmes ceux qu'ils voulaient vendre, chacun selon son rang et sa qualité ». Au tout début du XVIII^e siècle, Guillaume Bosman (1705, p. 361) constate que chez les Houéda : « Ceux (les hommes) qui ont beaucoup de bien, trafiquent beaucoup en esclaves et en autres marchandises, outre

l'agriculture, qu'ils font exercer par leurs femmes et par leurs esclaves ». Toujours dans le royaume de Sahé, mais cette fois-ci au cours du premier quart du XVIII^e siècle, le Chevalier des Marchais (cité par Labat, vol. 2, 1730, p. 208) est formel en ce qui concerne le rôle des hommes dans le commerce des esclaves : « Ce sont les hommes qui vendent les esclaves ; tout le reste est entre les mains des femmes, soit pour vendre, soit pour acheter ». À la fin du XVIII^e siècle, Paul Isert (1793, p. 141) témoigne qu'à Gléhoué : « On y laisse aux femmes tout commerce, excepté celui des esclaves qui est l'affaire des hommes ».

Mais bien que l'autorité masculine ne souffre d'aucune contestation à ce niveau, il convient tout de même de signaler la participation aussi bien directe qu'indirecte de la gent féminine au commerce du « bois d'ébène ». La lecture et le commentaire d'écrits datant du XVII^e siècle, au plus tard, semblent révéler que les femmes, en qualité de reines-mères, d'épouses du roi, de soldates ou de commerçantes ont joué un rôle non moins négligeable dans le trafic négrier. C'est ce que nous essayerons de montrer dans cet article.

Carte n° 1 : Le golfe du Bénin.



Source : Adoté Blivi (1993, p. 11).

1. La participation directe des femmes au trafic des esclaves

Dans cette partie, il sera question de montrer que des femmes originaires des actuelles Républiques du Bénin et du Nigeria ont activement participé au commerce des esclaves, et ce, depuis la fin du XVII^e siècle.

1.1. Dans l'actuel Bénin

L'une des plus anciennes informations écrites portant sur l'implication directe des femmes dans le commerce des esclaves nous est rapportée par le Sieur François d'Elbée (1671, p. 432-433), commissaire de la marine française, qui arrive sur la côte béninoise en 1670 en vue d'entreprendre des activités commerciales avec le royaume d'Alada. Le voyageur de la fin du XVII^e siècle fait état de la vente de quelques épouses royales par la première épouse du souverain d'alors, Tézifon. Suivant ses propos, cette dernière :

Peut vendre un nombre pour esclaves, lorsque le roi lui refuse quelqu'une de ses demandes : ce qui nous arriva, car cette princesse ayant été refusée de son mari pour quelqu'une de nos marchandises qu'elle désirait, nous envoya à Offra, huit des femmes du roi, qu'elle nous vendit pour esclaves.

D'après une copie littérale extraite du voyage du Sieur d'Elbée (cité par Labat, vol. 2, 1730, p. 333), telle qu'elle a été publiée par le Père Jean-Baptiste Labat, nous notons : « que selon ses besoins, ou son bon ou mauvais plaisir, elle les vend pour esclaves sans consulter sur cela le roi son époux ». Ainsi, nous pouvons retenir que c'est suite au refus du monarque aïzo de satisfaire à un certain nombre de requêtes faites par la première épouse que celle-ci pouvait alors se permettre de vendre

quelques-unes de ses coépouses : « Elle envoya au comptoir des Français huit des femmes du roi, qu'on marqua sur le champ et qu'on fit embarquer (pour la Martinique) ». En dehors des bijoux, d'Elbée et Labat ne donnent aucun détail sur les articles reçus par la reine après la vente des femmes de son auguste époux. Mais, pourquoi la reine avait-elle le droit de vendre sans opposition aucune ses coépouses ? À ce sujet, le Sieur d'Elbée (1671, p. 432) rapporte qu' : « (Elle) a un pouvoir presque absolu sur toutes les autres femmes du roi ». D'après les écrits du Père Labat (vol. 2, p. 332) :

Cette qualité (de reine) lui donne une très grande autorité auprès du roi, et sur toutes les autres femmes, qu'elle regarde bien moins comme ses compagnes, que comme ses esclaves (...) Le prince qui sait que c'est un droit attaché à la qualité de reine (celui de vendre quelques-unes de ses coépouses), ne s'y oppose pas, ou ne fait pas semblant de le savoir quand cela arrive.

Les informations recueillies auprès de *Ba Bachalou Nondichao*⁸⁴ et *Gabin Djimassè*⁸⁵ nous apprennent que les princesses et les reines du Danxomè avaient tout à fait le droit de posséder des esclaves qui leur étaient offerts par le roi, mais elles ne pouvaient pas les vendre parce qu'ils appartenaient avant tout au monarque. Suivant les propos de *Ba Bachalou Nondichao*, la princesse avait seulement la possibilité de remplacer un esclave par un autre lorsque ce dernier était jugé coupable de fautes graves. Cependant, d'après les recherches menées par Boniface Obichere (1978, p. 11), les femmes issues de la haute extraction pouvaient vendre ou échanger les esclaves contre des marchandises (bijoux et soie). Ces derniers étaient alors envoyés sur la côte par des marchands⁸⁶ désignés

84 Entretiens réalisés les 11/10/2014 et 12/06/2023 au Musée historique d'Abomey.

85 Entretiens réalisés les 11/10/2014 et 15/06/2023 à l'Office du tourisme d'Abomey.

86 Ces marchands étaient impliqués dans le trafic négrier. Aussi, au lendemain de l'abolition de la traite négrière, ces derniers se sont adonnés au commerce de l'huile de palme et des palmistes. Ils vendaient à la fois pour le compte du roi et pour leur propre compte.

par le roi et détenteurs de licences de commercer qui les vendaient et les faisaient embarquer pour le Nouveau Monde. Ces esclaves étaient également vendus à des marchands vivant aux alentours du royaume du Danxomé. À ce sujet, un résident français écrit le 22 juillet 1895 : « Les Dahoméens échangeaient des enfants contre des marchandises, et (...) les Nagos acceptaient parfaitement ce mode de paiement⁸⁷ ». Toujours en 1895 la nommée Houadô, princesse aboméenne, a procédé à la vente de deux filles qui avaient entre 7 et 8 ans à un certain Adissa, marchand nago, pour la somme de 375 francs⁸⁸. Dans son roman historique intitulé *Doguicimi*, Paul Hazoumé (cité par Bakurumpag, 2007, p. 87) raconte que l'héroïne, Doguicimi, qui avait reçu cinq esclaves comme cadeaux de mariage, vendit quatre d'entre eux lorsque son époux, Tofa, se trouvait en captivité chez les Mahi. Selon un rapport datant du 4 juin 1895 et portant sur des esclaves vendus par le roi Agoli-Agbo (1894-1940), la nommée Adéoti, originaire d'Ilorin (actuel Nigeria), a été vendue à Agbomè par l'une des épouses royales à un certain Aoudi, originaire de Hogbonou, qui était considéré comme l'un des traitants les plus actifs dans le domaine du commerce des esclaves. Elle fut dirigée sur Agonlin pour se retrouver quelques temps après à Porto-Novo⁸⁹. Toujours à Hogbonou, la mère du dignitaire Totcho de Dravo, Ya-Agba⁹⁰, jouissait d'une grande réputation de marchande d'esclaves au XIX^e siècle. À l'instar des grands négociants comme Migan Kpoton Hounsou Tikpo et Atindokpo de Lokossa, cette femme achetait des esclaves non seulement sur place, mais elle allait aussi en personne se ravitailler dans les États voisins ou y envoyait des représentants dans ce but (Videgla, 2010, p. 46 ; Videgla, 2013, p. 82). Suivant un autre rapport datant de 1895 et cité par B. Obichere (1978, p. 11), la nommée Alougba,

87 Cf. Archives Nationales du Bénin. Série E : Échange d'enfants contre marchandises par les Dahoméens, daté du 22 Juillet 1895.

88 Cf. Archives Nationales du Bénin. Série E : *Rapport sur le nommé Adissa marchand nago*, daté de 1895.

89 Cf. Archives Nationales du Bénin : Série E : *Rapport au sujet d'esclaves vendus par le roi Agoli Agbo*, daté du 4 juin 1895.

90 Ce nom est composé de Ya=mère et Agba=grande, riche et prestigieuse (Videgla, 1999, p. 354).

épouse d'un commerçant appelé Akadi, était fortement impliquée dans le commerce des esclaves qu'elle vendait elle-même. Elle fut arrêtée à Sagon puis dépossédée de tous ses biens tirés essentiellement du trafic négrier.

Si la première épouse avait une autorité certaine sur les autres femmes du harem royal, elle était quand même tenue de respecter la mère du souverain. Le Chevalier des Marchais (cité par Labat, vol. 2, p. 79) note que, du temps du roi Houffon, la première épouse :

n'a au-dessus d'elle que la mère du roi (...) On peut dire qu'elle n'est d'aucune classe, elle a un appartement séparé dans le palais, des esclaves de son sexe pour la servir, des revenus pour son entretien ; et quand elle a beaucoup de crédit, elle reçoit beaucoup de présents de ceux qui ont besoin de sa protection.

La même remarque est faite dans le royaume de Jakin par Guillaume Snelgrave (1735, p. 178) qui rappelle que la mère du roi d'alors faisait l'objet de vénération⁹¹. La reine-mère portait le nom de *Kpojito*⁹² dans le royaume du Danxomè. À ce sujet, l'Abbé J. Laffitte (1876, p. 94) écrit : « À la cour dahoméenne, la plus grande part d'influence appartient à la mère du roi ». Quant à Paul Barret (t. 1, 1888, p. 166), il note que : « La «mère du roi» a surtout une influence qu'aucun postulant ne voudrait négliger ». Formant avec le monarque un couple régnant sur le monde visible dont ils assuraient la prospérité par leur bonne entente, la *Kpojito* pouvait donner des conseils à son royal fils sur la gestion des ressources du pays (Guézo,

91 Dans sa lettre datant du 8 septembre 1732, João Basilio (cité par Verger, 1965, p. 6), alors directeur du fort portugais de Gléhoué, mentionne qu'à la suite de la prise de Jakin par Agaja (1711-1740) : « La mère du roi (...) avait été faite prisonnière également, mais que le Daomé la gardait avec beaucoup de respect ».

92 Le mot *Kpojito* est formé de *Kpo* (léopard) ; de *Ji* (enfanter, mettre au monde, donner naissance) et de *To* (celle ou celui qui a fait, l'auteur). C'est l'appellation consacrée aux mères des rois parce que le monarque était censé être un léopard descendant d'Agassou, ancêtre de la famille royale (Hazoumé, 1956, p. 6).

2008, p. 9). Elle avait ses appartements, des champs, des esclaves, des servantes, bref tout ce dont elle avait besoin (Avolonto, 1990, p. 96). Et, s'il est reconnu que « le maître d'un esclave pouvait donc en disposer à son gré, le gager, l'échanger, le vendre et le punir » (Le Hérissé, 1911, p. 54), alors l'on pourrait penser que les esclaves mis à la disposition de la reine-mère pouvaient être vendus pour insoumission ou pour faute grave commise à son endroit. Mais, il faut bien souligner qu'il ne s'agit que d'une simple hypothèse de travail.

Notons également que la participation des femmes africaines au commerce des esclaves n'est pas du tout spécifique à la partie méridionale de l'actuelle République de Bénin. En milieu yoruba nigerian, par exemple, l'on note l'implication directe de Madame Efunroye Tinubu dans ce trafic à Abeokuta et Lagos. Mais qui était-elle réellement ? Comment a-t-elle pu entreprendre ce type de commerce ? La suite de l'étude nous permettra de répondre à ces différentes questions.

1.2. Dans l'actuel Nigeria

Efunroye Tinubu (de son vrai nom Efunporoye Osuntinubu Olumosa) est une Egba née vers 1805 dans l'Ouest de l'actuel Nigeria. Dès son enfance, elle fut initiée au commerce en apprenant auprès de sa mère, Nijeede, et de sa grand-mère, Osunsola. Elle se maria à un homme de sa localité d'origine et eut deux enfants. Par la suite, sa famille décida de s'installer dans la ville d'Abeokuta. Son époux mourut quelques années après leur arrivée, en 1830. À la fois veuve et mère célibataire, elle décida d'aller tenter sa chance à Badagry, cité côtière à l'Ouest de Lagos, représentant un des derniers bastions de la traite clandestine vers le Brésil et Cuba⁹³.

C'est dans cette ville qu'elle rencontra et épousa Adele, roi de Lagos

93 <http://www.blackpast.org/gah/tinubu-madam-efunroye-ca-1805-1887>. Visité le 20/07/2015.

détrôné par son frère Esilogun. Profitant de l'influence de son époux en exil, Tinubu commença à développer des activités commerciales florissantes basées sur la vente des esclaves qui étaient échangés contre le tabac des Européens, le sel et les armes à feu. Le bétail humain était obtenu grâce aux conflits entre cités yoruba (Abeokuta, Ibadan, Lagos). Ces conflits étaient attisés par la présence européenne.

En 1833, lorsqu'Adele retourna à Lagos pour monter à nouveau sur le trône, Tinubu l'accompagna. Une fois à Lagos, elle accrut considérablement ses pouvoirs économique et politique. Un an plus tard, Adele mourut. Tinubu contribua à l'installation d'Oluwole, fils d'Adele, sur le trône et épousa son conseiller militaire, Yesefu Bada⁹⁴. Elle continua à développer son réseau commercial en monopolisant le commerce des esclaves et de l'huile de palme, et en achetant auprès des Européens des armes à feu. À la mort prématurée d'Oluwole en 1841, des querelles liées à la succession au trône survinrent et opposèrent Akitoye⁹⁵ à Kosoko⁹⁶. Madame Tinubu prit le parti d'Akitoye qui devint roi⁹⁷.

Dans son rapport datant du 5 décembre 1854, Benjamin Campbell (cité par B. Kowalski, 2008, p. 115), consul britannique de Lagos mentionne que certains des esclaves achetés par Tinubu transitaient par Abeokuta et étaient ensuite orientés vers Okeodan, avant d'être dirigés à Gléhoué pour y être vendus. Reprochant aux Egba d'être de grands trafiquants de bois d'ébène, bien que lui-même ne pût prétendre à un bulletin de bonne conduite sur ce point, Campbell⁹⁸ qui avait soutenu le retour d'Akitoye⁹⁹ au

94 Cf. <http://nigerianostalgia.tumblr.com/post/50586716942/madam-efunroye-tinubuyalode-of-egbaland>. Visité le 20/07/2015.

95 Le jeune frère d'Adele.

96 L'un des fils d'Esilogun.

97 <http://www.grioo.com/info6339.html>. Visité le 20/07/2015.

98 La belle-mère de Campbell, sa femme et sa belle-sœur étaient toutes des trafiquantes d'esclaves (Videgla, 1973, p. 138).

99 Kosoko s'empara du pouvoir de Lagos en 1847 et fut par la suite déposé le 11 juin 1851 par Akitoye. Le roi déchu se retrouva en exil à Ekpè où il continua à mener librement le commerce des esclaves.

pouvoir s'opposa farouchement à Tinubu et l'obligea à quitter définitivement Lagos en mai 1856. Cette dernière retourna à Abeokuta où elle avait le loisir de se livrer encore aux activités de la traite.

Chassée de Lagos, Tinubu rechercha des partenaires capables de l'aider à mieux organiser son trafic¹⁰⁰. C'est dans cette optique qu'elle envoya une délégation auprès du roi Masaka de Nupe. Pour la mission, les messagers avaient plusieurs centaines de dollars et quelques couronnes et demi-couronnes anglaises plus 50 souverains d'or (Videgla, 1973, p. 130).

Connue et soutenue par le roi Guézo (1818-1858) du Danxomé, Madame Tinubu avait une réputation qui dépassait de loin le milieu yoruba. En effet, si Guézo ne put prendre Abeokuta en mars 1851, il réussit quand même à faire des prisonniers parmi les Egba. Parmi ces captifs se trouvait le nommé Jean-Baptiste Dasalu, originaire d'Abeokuta et converti au christianisme en 1846. En mai 1851, lorsque le révérend yoruba Samuel Crowther (cité par Tucker, 1854, p. 242) de la Société des Missions de l'Église¹⁰¹ se rendit à Badagry, il rencontra des Egba, anciens prisonniers des Fon, qui lui parlèrent de leur séjour dans les prisons d'Agbomé tout en faisant mention d'un codétenu appelé Jean « qui leur parlait de Dieu et les engageait à se confier en lui ». Crowther (cité par Tucker, 1854, p. 243) informa l'épouse de Jean qui se hâta de rendre compte de la situation au pasteur anglais Gollmer, qui savait qu'une femme riche et puissante, nommée Tinubu, résidant en ce moment à Badagry : « pouvait avoir quelqu'influence sur le roi de Dahomey pour faciliter l'élargissement de Jean ». Cette dernière intervint promptement dans l'affaire et réussit à faire libérer Jean-Baptiste Dasalu (Tucker, 1854, p. 243).

Madame Tinubu fut également impliquée dans les affaires politiques d'Abeokuta. Grâce à son trafic d'armes, elle fut d'un grand secours dans

100 Comme on peut le remarquer, en qualité de femme d'affaires confirmée, Tinubu était parfaitement capable de nouer des alliances avec des anciens ennemis lorsqu'il s'agissait de maintenir ou d'intensifier le commerce des esclaves.

101 En anglais, il s'agit de la CMS (Anglican Evangelical Church Missionary Society).

la guerre que les Egba menèrent contre l'armée fon du roi Glèlè (1858-1889) dans les années 1860 (Coquery-Vidrovitch, 1994, p. 98). C'est en reconnaissance à son dévouement qu'elle reçut le titre d'*Iyalode*¹⁰². Elle fit partie des commerçants les plus importants d'Abeokuta jusqu'à sa mort en 1887¹⁰³.

En dehors de Madame Tinubu, l'on reconnaît l'existence d'une femme yoruba, originaire d'Ibadan, qui était à la tête d'une ferme de près de 2000 esclaves. Mais rien n'indique sa participation directe au commerce négrier (Coquery-Vidrovitch, 1994, p. 98).

En qualité d'épouses royales, d'*Agoojie* ou de simples commerçantes, les femmes ont participé de manière indirecte au commerce négrier.

2. La participation indirecte des femmes au commerce du bois d'ébène

La participation indirecte des femmes à la vente des esclaves peut trouver son explication à partir du rôle que certaines d'entre elles ont joué dans la politique économique de leur cité.

2.1. La participation indirecte des femmes de la haute extraction et des *Agoojie* dans le commerce négrier

Dans le cas de la monarchie du Danxomè, les pourparlers se rapportant à la traite négrière faisaient intervenir plusieurs personnalités. Parmi celles-ci, la gent féminine occupait une place de choix. Suite à la visite qu'il rendit à Agaja en 1727, Snelgrave (1735, p. 45) raconta que

¹⁰² Le terme *Iyalode* signifie en yoruba « mère qui a la responsabilité des affaires extérieures ». Il s'appliquait à une femme ayant comme responsabilité de rassembler les doléances de la population féminine et de les exprimer sur la scène publique. Ce pouvoir politique revenait à la femme dont la clientèle, la popularité et les ressources économiques conféraient une solide assise sociale (Humarau, 1997, p. 100).

¹⁰³ Cf. <http://www.blackpast.org/gah/tinubu-madam-efunroye-ca-1805-1887>. Visité le 20/07/2015.

personne n'avait le droit de s'approcher trop près du roi au cours d'une audience¹⁰⁴, à l'exception d'une vieille femme¹⁰⁵. Elle servait d'intermédiaire entre les hauts dignitaires qui accompagnaient les invités européens et le monarque.

Les femmes, en qualité d'épouses royales, ont assisté à des audiences au cours desquelles les conditions de vente des esclaves furent probablement négociées. Au cours d'un voyage effectué en 1848 à Agbomè, Aîné Blanchely (1891, p. 546) retient que : « Les audiences royales des blancs ont toujours lieu en présence du Méhou, du Kangbodé et du Yévogan (lorsqu'il se trouve à Abomé) ou d'un de ses moces et de quelques-unes des femmes du palais ». Édouard Chaudoin (1891, p. 269-270) fait observer que : « Les femmes du roi ont une part considérable dans la politique du pays ; elles assistent au conseil, leur avis a un grand poids auprès du roi ».

Certaines hautes fonctions attribuées aux hommes avaient leurs pendants chez les femmes. À ce sujet le lieutenant de Vaisseau Vallon (1861, p. 338) retient ceci :

À côté du pouvoir masculin, le Dahomey est assurément le seul pays du monde qui offre le singulier spectacle d'une organisation de femmes en soldats, capitaines, généraux et ministres ! Ainsi, vous voyez un Méhou femme que l'on nomme Egbélu, qui a rang de ministre et le même pouvoir sur l'armée des femmes que le Méhou sur celle des hommes. Gounémé est le Minghan féminin.

Selon Maurice Ahanhanzo Glèlè (1974, p. 141), la *Migan-non* et la *Méhou-non* avaient sur le roi une influence indéniable et participaient indirectement au gouvernement du pays. Chaudoin (1891, p. 270), cité plus haut, va jusqu'à dire que : « L'influence des femmes du roi est telle que

104 Les négociations entre le négrier anglais et Agaja constituaient un préalable nécessaire avant toute livraison d'esclaves.

105 Il s'agit ici de la *daklo* (Ahanhanzo Glèlè, 1974, p. 131).

chaque factorerie est, dit-on, représentée auprès du roi par une de ses femmes qu'on appelle la mère des blancs et qui est chargée de défendre les intérêts de ces adoptifs auprès du roi quand les circonstances l'exigent ». Les derniers propos de Chaudoin semblent montrer que les Compagnies européennes désireuses de faire le commerce des esclaves pouvaient alors compter sur leurs marraines respectives qui avaient la capacité d'encourager leurs augustes époux à prendre des décisions se rapportant à la capture, à la livraison et à la vente des esclaves. Au cours de sa visite rendue à Agaja en 1733, Julien Dubellay, alors directeur général des comptoirs français de Gléhoué, d'Ardres et autres dépendances de la côte de Guinée, pour le compte de la Compagnie des Indes, fit remarquer que le monarque noir avait quatre favorites à qui il fallait impérativement offrir des présents : « Ce qui (...) assure grande protection, et libre accès auprès du roi pour le commerce (des esclaves) » (Verger, 1965, p. 12). En dehors des audiences officielles, les épouses du roi, notamment les favorites, profitaient parfois de la nuit et des moments de repos de leur époux pour donner leur avis sur les plus hautes décisions de la cour (Avolonto, 1990, p. 96).

En qualité de guerrière, la femme a aussi joué un rôle non moins important dans le commerce des esclaves. Faisant partie intégrante de l'armée danxomènu, les *Agoojie* menaient, au même titre que les hommes, des campagnes militaires contre les royaumes voisins. À l'issue de ces batailles, il leur arrivait de ramener pour le compte du roi des captifs. Ces prisonniers pouvaient alors servir comme esclaves domestiques, être offerts en sacrifice au cours des fêtes coutumières ou vendus aux Européens comme esclaves (Obichere, 1978, p. 11-12 ; Vido et Vido, 2015, p. 40).

Les femmes, en tant que vendeuses de denrées alimentaires utiles pour l'approvisionnement des négriers, ont également joué un rôle important dans le commerce négrier grâce au surplus agricole.

2.2. La participation indirecte des vendeuses de produits vivriers au commerce des esclaves

D'après l'historien sénégalais Abdoulaye Bathily (1986, p. 285) : « La traite négrière aurait été impossible sans le ravitaillement constant des captivités et des navires négriers en produits vivriers ». Les négriers européens procédaient à l'avitaillement en plantes végétales comestibles, issues de la production agricole, afin d'éviter que les esclaves meurent de faim ou se révoltent au cours du voyage. Et si les denrées achetées devaient parfaitement rentrer dans les habitudes alimentaires des captifs, une partie était quant à elle destinée à l'équipage (Gayibor, 1999, p. 18). Des Marchais et Isert cités plus haut ont montré qu'une grande partie des transactions commerciales opérées sur les marchés de Gléoué reposaient sur les femmes. Ces propos sont partagés par Jacques-Philibert Rousselot de Surgy (vol. 4, 1746, p. 280) qui écrit :

Les principales marchandises du royaume de Juida sont les étoffes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le Pito, lesalebasses de toutes sortes de grandeur, les plats et les tasses de bois, le papier rouge et bleu, la malaguette, le sel, l'huile de palmier, le kanki et d'autres denrées. Le commerce des esclaves est exercé par les hommes, et celui de toutes les autres marchandises par les femmes. Nos plus fins marchands pourraient recevoir des leçons de ces habiles négresses, soit dans l'art du débit, soit dans celui des comptes. Aussi les hommes reposent-ils entièrement sur leur conduite.

Ainsi, c'est grâce aux femmes que les différentes variétés de céréales, tubercules et légumes cultivées sur la côte ont régulièrement été embarquées. Parmi les céréales ayant servi à l'avitaillement des navires, l'on retrouve en pole position le mil, le riz africain (*Oryza glaberrima* Steudel),

le sorgho et le maïs (Vido, 2014, p. 145-151). Cependant, le Chevalier des Marchais fait une remarque sur le coût trop élevé des victuailles, en général, et des céréales, en particulier. Suivant son témoignage, il était préférable pour les négriers de faire leurs provisions en bois, eau, viande, céréales et légumes dans les régions situées entre les actuels Cap-Vert et Côte d'Ivoire, d'une part, et à l'île de Sao Tomé, d'autre part. Concernant la première région, il note que :

Presque tous les vaisseaux qui traitent le long de la côte (de Guinée) ne manquent jamais en quittant le Cap de Monté, de reconnaître le Cap Mesurado (Libéria). Quoique ceux de la Compagnie ne fassent pas ordinairement de négoce dans les endroits dont nous venons de parler, ils sont obligés de venir mouiller à Mesurado, pour y faire l'eau et le bois qui leur seront nécessaires pendant qu'ils seront à Juda (Ouidah), où est le seul et unique comptoir que la Compagnie a en Guinée, parce que (...) le riz, le maïs, les pois, les volailles, les moutons, les cabris et même les bœufs sont en plus grande abondance et à meilleur marché à Mesurado qu'à Juda (Labat, vol. 1, 1730, p. 108-109).

S'agissant de la seconde région, le voyageur fait remarquer qu' : « On ne peut pas faire de bois à Juda, parce que les Nègres regardent les arbres comme des espèces de divinités (...) et les vivres et rafraîchissements sont rares et forts chers (alors que) toutes ces choses sont en abondance à l'île du Prince » (Labat, vol. 3, 1730, p. 2-3). Des deux aires géographiques, la première reste celle où le riz est beaucoup plus acheté à cause de son prix qui est très faible : « Les navires qui partent de ce cap (Mesurado) pour les îles de l'Amérique, abrègent bien plus considérablement leur voyage, que quand ils partent de Juda ; ils ne sont point contraints d'aller faire leur eau et leur bois à l'île du Prince, ni d'y acheter chèrement les provisions nécessaires pour leur traversée » (Labat, vol. 1, 1730, p. 140). Et, si l'on

s'en tient aux statistiques faites par Dominique Juhé-Beaulaton (vol. 1, 1995, p. 223), l'on se rend compte que la cherté des céréales, au cours de la période comprise entre la seconde moitié du XVII^e siècle et le premier quart du XVIII^e siècle, ne semble pas être liée à leur faible absence des paysages végétaux du Sud du Bénin. Durant cette période, le riz, le mil, le petit mil (*Pennisetum glaucum*), le gros mil (cette appellation peut indiquer à la fois le maïs et le sorgho) et le maïs représentaient respectivement 18%, 18%, 18%, 13% et 35% des citations provenant des textes anciens. Cette cherté pourrait probablement avoir un rapport étroit avec le coût trop élevé des esclaves qui devaient être absolument nourris par les négriers avant et pendant leur voyage : les rivalités commerciales entre nations et commerçants européens ont fait de la traite des esclaves un commerce florissant à Gléhoué et auraient sans doute incité les femmes à faire d'énormes profits en augmentant volontairement et de manière excessive le prix des denrées utiles pour leur alimentation. Et, c'est justement à ce propos que le Chevalier des Marchais (vol. 1, 1730, p. 260) indique qu'en lieu et place de Gléhoué, il était préférable de faire commerce au Cap des Trois Pointes : « On doit ajouter à ce qu'on vient de dire, que rien n'est plus important à nos colonies de l'Amérique que la possession de ce fort (au niveau du Cap des Trois Pointes) (...) parce qu'il y a tant de nations qui tirent des captifs de Juda qu'ils deviennent rares, et par conséquent fort chers ».

Photo n° 1: Madame Efunroye Tinubu (1805-1887).



Source: <http://www.blackpast.org/gah/tinubu-madam-efunroye-ca-1805-1887>. Visité le 20/07/2015.

Conclusion

De ce qui précède, nous retenons que les femmes de la région d'étude n'ont pas seulement participé au trafic du « bois d'ébène » en tant que « marchandises ». Elles ont aussi joué un rôle décisif dans les razzias, les captures et la vente des Africain(e)s comme esclaves dans des contrées parfois éloignées du continent noir. Les commerçantes ont profité du florissant trafic négrier pour augmenter les prix des vivres utiles à l'avitaillement des navires européens. En qualité de reines, de princesses

et d'épouses royales, les femmes ont participé à ce type de commerce que l'historien ivoirien Pierre Kipré (2003, p. 136) qualifie de « honteux ».

Pour finir, il nous paraît utile de retenir que cette modeste étude montre bien que : « La traite négrière était une activité commerciale qui a mis en contact, dans un contexte contractuel et consensuel, deux parties, deux partenaires commerciaux : schématiquement, d'un côté, en gros les Européens, acquéreurs ; de l'autre côté les Noirs africains, vendeurs » (Iroko, 2003, p. 139).

Sources et bibliographie

a. Sources

Sources imprimées

BARRET P., 1888, *L'Afrique Occidentale : La nature et l'homme noir*, Paris, Challamel et C^{ie}, tome 1, 402 p.

BLANCHELY A., 1891, « Au Dahomey. Premier voyage de M. Blanchely Aîné, gérant de la factorerie de M. Régis, de Marseille, à Whydah (1848) », *Les Missions Catholiques*, t. XXIII, p. 545 -548.

BOSMAN G., 1705, *Voyage de Guinée*, Utrecht, A. Schouten, XVI-520 p.

CHAUDOIN E., 1891, *Trois mois de captivité au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 409 p.

ELBEE (Sieur d'), 1671, « Journal du voyage du Sieur d'Elbée,

commissaire général de la Marine, aux isles, dans la coste de Guynée », in J. de CLODORE, *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, p. 345-558.

ISERT P. E., 1793, *Voyages en Guinée et dans les îles Caraïbes, en Amérique*, Paris, Maradan, VIII-348p.

LABAT J.-B., 1730, *Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, Paris, Saugrin, 4 vols.

LAFFITTE Abbé, 1876, *Le Dahomé : souvenirs de voyage et de mission*, Tours, Alfred Mame et Fils, 4^e édition, 239 p.

Le HERISSE A., 1911, *L'ancien royaume du Dahomey : mœurs, religion, histoire*, Paris, Emile Larose, 385 p.

ROUSSELOT de SURGY J.-P., 1746, *Histoire générale des voyages*, Paris, Didot, vol. 4, 648 p.

SNELGRAVE G., 1735, *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait*, Amsterdam, 348 p.

TUCKER S., 1854, *Le Christianisme sous les tropiques. Abbeokuta, origine et développement du christianisme et de la civilisation dans l'Afrique centrale*, par miss Tucker, Traduit de l'anglais sur la 3^e édition par J. G., Paris, Grassart, 298 p.

VALLON A., 1861, « Le royaume de Dahomey (côtes occidentales d'Afrique) », *Revue maritime coloniale*, t. II, p. 332-356.

WALCKENAER C. A., *Histoire générale des voyages ou nouvelle collection*

des relations de voyages par mer et par terre, Paris, Chez Lefèvre, t. VIII, 1827, 529 p.

Sources d'Archives (Archives Nationales du Bénin)

Série E : *Rapport au sujet d'esclaves vendus par le roi Agoli Agbo*, daté du 4 juin 1895.

Série E : *Déposition de la nommée Adéoti vendue par une femme du Roi*, daté du 15 juin 1895.

Série E : *Echange d'enfants contre marchandises par les Dahoméens*, daté du 22 juillet 1895.

Série E : *Rapport sur le nommé Adissa marchand nagot*, daté de 1895.

Sources électroniques

<http://www.blackpast.org/gah/tinubu-madam-efunroye-ca-1805-1887>. Visité le 20/07/2015.

<http://nigerianostalgia.tumblr.com/post/50586716942/madam-efunroye-tinubu-iyalode-of-egbaland>. Visité le 20/07/2015.

<http://www.grioo.com/info6339.html>. Visité le 20/07/2015.

<http://www.blackpast.org/gah/tinubu-madam-efunroye-ca-1805-1887>. Visité le 20/07/2015.

b. Bibliographie

Ouvrages

AHANHANZO GLELE M., 1974, *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Nubia, 282 p.

ALLADAYE J. C., 2010, *Le Kpanlingan dans le Danxome : historien de l'oralité*, Cotonou, CAAREC Éditions, 120 p.

COQUERY-VIDROVITCH C., 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquères, 395 p.

IROKO A. F., 2003, *La côte des Esclaves et la traite atlantique*, Cotonou, Nouvelles Presses Publications, 207 p.

VIDO A., 2014, *L'histoire du riz africain dans le Sud-Bénin (XVII^e-XX^e siècle) : une contribution à l'étude de l'histoire rurale du Bénin*, Sarrebruck, Presses Académiques Francophones, 355 p.

VIDO A. et VIDO M., 2015, *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII^e au XIX^e siècle*, Saint-Denis, Edilivre, 201 p.

Articles

BATHILY A., 1986, « La traite atlantique des esclaves et ses effets économiques et sociaux en Afrique : le cas du Galam, royaume de l'hinterland sénégalais au dix-huitième siècle », *Journal of African History*, 27, p. 269-293.

GAYIBOR N. L., 1999, « La traite négrière sur la côte occidentale des Esclaves », *Cahier des anneaux de la mémoire*, n° 01, p. 1-30.

GUEZO A., 2008, « 'Les Épouses du Léopard' : vers une approche-genre de l'histoire du Danxome ? », *Revue Africaine des Livres*, vol. 4, n° 2, p. 9-10.

HUMARAU B., 1997, « Grand commerce féminin, hiérarchies et solidarités en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, 67, p. 89-102.

KIPRE P., 2003, « De la guerre et de la paix en Afrique », *Afrique contemporaine*, 3, n° 207, p. 133-146.

KOWALSKI B., 2008, « Acquérir le bois d'ébène : les comptoirs de Traite sur la Côte des Esclaves », *Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie*, n° 2, p. 99-119.

OBICHERE B. I., 1978, « Women and slavery in the Kingdom of Dahomey », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome 65, n° 238, p. 5-20.

VERGER P., 1965, « Le fort portugais de Ouidah (Deuxième partie) », *Études Dahoméennes, Nouvelle série*, n° 5, p. 5-50.

VIDEGLA M., 2013, « Les éléments sombres de l'histoire de Porto-Novo : esclavage et colonisation », in C. MENGIN et A. GODONOU (sous la direction de), *Porto-Novo : patrimoine et développement*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 81-99.

VIDEGLA M., 2010, « Les éléments sombres de l'histoire de Porto-Novo :

esclavage et colonisation », *IMO-IRIKISI*, vol. 2, n° 1, p. 45-58.

Mémoire et Thèses

AVOLONTO J. T., 1990, *Introduction à l'histoire des Anato du plateau d'Agbome : vers 1500-1929*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 198 p.

BAKURUMPAGI V. N., 2007, *Déconstruction du mythe du nègre dans le roman francophone noir, de Paul Hazoumé à Sony Labou Tansi*, thèse de doctorat en Littérature française, Université de Limoges, 496 p.

BLIVIA B., 1993, *Géomorphologie et dynamique actuelle du littoral du Golfe du Bénin (Afrique de l'Ouest)*, thèse de doctorat de Géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 458 p.

JUHE-BEAULATON D., 1995, *Les paysages végétaux de la Côte des Esclaves du XVII^e siècle à la veille de la colonisation : essai d'analyse historique*, thèse de doctorat d'Histoire, Paris I, vol. 1, 251 p.

VIDEGLA D. K. M. W., 1973, *Réactions africaines devant les rivalités européennes dans le Golfe du Bénin (1860-1890)*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris 1, 424 p.

VIDEGLA D. K. M., 1999, *Un État Ouest-africain : le royaume goun de Hogbonou (Porto-Novo) des origines à 1908*, thèse de doctorat d'État, Université Paris I, 909 p.

ISBN : 978-99982-1-697-6
Dépôt légal n° 15535 du 11 décembre
2023
Bibliothèque nationale du Bénin
4^{ème} trimestre 2023

©Nouvelle Afrique Editions
Ouidah

Décembre 2023

Nouvelle Afrique Editions
Ouidah Bénin

Tél.: (229) 51525610